

3

**Connaissez  
-vous...?**

**Schon  
bekannt?**

► Fonds d'archives

## LE FONDS ET L'HISTOIRE DU CHAPITRE ST-NICOLAS DE FRIBOURG

Le Chapitre St-Nicolas fêtera en 2012 ses 500 ans. Par une bulle datée du 20 décembre 1512, le pape Jules II a créé le «vénérable et exempt» Chapitre collégial de Saint-Nicolas à Fribourg, doté alors de 15 chanoines. C'est le célèbre magistrat Peter Falk qui, à la demande du gouvernement fribourgeois, obtint ce privilège lors d'un séjour à Rome. Les archives du Chapitre sont déposées aux AEF et témoignent par leur richesse de la grande influence du Chapitre sur la religion, la politique, la culture et les arts en terre fribourgeoise.



Pour son centre liturgique, la ville de Fribourg a commandé d'importantes œuvres d'art comme cet antiphonaire en quatre volumes. Il existe en deux exemplaires, un pour le chœur droit, l'autre pour le chœur gauche. La miniature du Sanctoriale, Pars Hiemalis, illustre St-Nicolas avec deux vierges et à l'arrière-plan la ville de Fribourg avec son église. *AEF CSN III.3.5, p. 22*

## Le fonds d'archives du chapitre

Le fonds du Chapitre St-Nicolas contient des documents provenant de l'administration de l'institution. Les archives sont constituées de règlements, manuels, comptes, manuscrits liturgiques et non liturgiques, livres imprimés et dossiers à sujets divers (église St-Nicolas, relations avec le St-Siège, l'évêché, le gouvernement, les couvents, etc.). Une grande partie des plus anciens documents provient des paroisses incorporées temporellement au Chapitre. Ils datent du XIIIe au XXe siècles et sont rédigés en latin, français, allemand et quelques-uns en italien. En 1848, le Chapitre ne fut pas sécularisé, mais l'administration de ses biens placée par décret sous le contrôle du gouvernement radical. En 1911 l'on déposa les registres de baptêmes, mariage et décès aux AEF, en 1928 les grosses des paroisses. Depuis 2005 le Chapitre a déposé la totalité de ses fonds aux AEF et a fait rédiger un inventaire en vue de la célébration de son 500ème anniversaire en 2012.

## La communauté du clergé de St-Nicolas avant le Chapitre

Avant l'érection du Chapitre, le clergé de St-Nicolas formait une communauté informelle. Depuis la Handfeste de 1249, sauf entre 1289 et 1308, les citoyens fribourgeois avaient le droit d'élire leur curé de ville. En 1459, ce dernier obtint le droit de bourgeoisie de la ville. A la fin du XVe siècle, le nombre de clercs s'élevait à 20 personnes: un doyen, un curé de ville, deux vicaires, un chantre et différents chapelains qui célébraient les messes pour une confrérie ou des familles riches à leurs autels. Pour assurer l'office divin et la grand-messe, le pape Jules II octroya au clergé de St-Nicolas en 1507 l'incorporation des églises de Barberêche, Givisiez, Cugy et Tavel, les deux premières explicitement en faveur de la chanterie (CSN V.5.1.26). La même année, le nonce apostolique loua les mérites des avoyers et de quelques citoyens de Fribourg pour la conservation de leur église (livres, calices, ornements) et leur donna des indulgences pour 7 ans et le carême. (CSN V.14.9.1)

### «Injunctum nobis ...»

Après que l'humaniste Peter Falk eut aidé le pape dans la marche sur Pavie avec un contingent fribourgeois de 400 hommes, le gouvernement fribourgeois l'envoya avec plusieurs suppliques à Rome. Il s'agissait d'obtenir l'érection de l'église paroissiale en une collégiale et l'incorporation du prieuré de Grandson, également convoité par Berne. Le 20 décembre 1512, Jules II accordait aux Fribourgeois la bulle de grand format «Injunctum nobis» qui érigeait l'église paroissiale en une collégiale et le clergé de St-Nicolas en un Chapitre collégial. Comme exemple, le pontife cite la ville voisine de Berne qui, par un privilège d'Innocent VIII de 1484, vit l'érection du Chapitre de St-Vincent avec 24 chanoines. Jules II décrétait:

«... nous érigeons et nous instituons à perpétuité par notre autorité apostolique et par les présentes lettres ladite église de Saint-Nicolas en église collégiale, à l'instar de celle de Berne, avec un prévôt comme principal, un doyen et un chantre comme autres dignitaires, douze chanoines et autant de prébendes, avec une bourse commune, le sceau et les autres insignes d'une collégiale.



Lettre d'authentification pour une particule de la relique de St-Maurice trouvée dans un reliquaire de St-Sébastien (copie sur parchemin, après le 31.05.1672; CSN V.16.4.1). Le doyen de Sion, Georges Zsummermatten, confirme l'authenticité du tibia, qui provient du reliquaire de St-Maurice en l'église de Valère à Sion.

Pour payer les contributions de guerre lors de l'invasion des Français en 1798, le Chapitre proposa à la Chambre administrative du canton de Fribourg de faire fondre les œuvres d'argenterie non utilisées pour le culte. Ainsi, une grande partie du trésor de la collégiale/cathédrale ancien est perdu à jamais.

AEF CSN V.16.4.1

18 Août 1663

### Conditions pour l'admission au Chapitre:

Selon les dispositions de Frédéric Borromée de 1663, la prébende de chanoine était liée au patriciat. Elle exigeait une bonne instruction scolaire (connaissances en théologie), ainsi que de bonnes connaissances en allemand et en français. Le candidat était également examiné sur ses capacités en chant grégorien. Ainsi, François-Pierre-Augustin Gottrau ne fut pas admis parmi les chanoines du fait qu'il chantait faux et qu'il était souvent absent du chœur «nos habito examine,

consideratisque ejusdem negligentia assistendi in choro, quam fassus est & cantus gregoriani ignorantia; necnon audita illius voce adeo inepta dissonante, ut alios in cantu plerumque perturbet, iudicaverimus eundem modo in capitularem non admittendum ...» (CSN V.3.1.21, lettre du 27.02.1708). Les moines et les personnes de naissance illégitime, ainsi que les rebelles, n'étaient pas éligibles. Le noviciat durait une année.



Bulle «Injunctum nobis», Rome 20.12.1512  
AEF CSN V.5.1.8

Par l'autorité de ces mêmes lettres, Nous concédons à ladite communauté le droit de patronage et le droit de présenter, non seulement la première fois mais toutes les fois qu'une vacance se produira, des personnes capables pour la prévôté, le doyennat, la cantoria (chanterie), les canonicats et prébendes... En outre, Nous statuons et ordonnons que le prévôt, le doyen, le chantré et les autres chanoines portent des aumusses grises comme les chanoines de Berne, qu'ils jouissent de tous les autres privilèges des collégiales et qu'ils puissent se donner des statuts louables et honnêtes pour tout ce qui concerne la participation aux revenus de la mense, la célébration et l'organisation des offices, le développement du culte divin, l'honneur de ladite église et qu'ils puissent changer ce qu'ils auront statué, chaque fois que le besoin s'en fera sentir. De même nous unissons, annexons, incorporons les dites églises d'Autigny, de Château-d'Oex, d'Estavayer-le-Gibloux et de Treyvaux à la mense capitulaire ...» (Brasey 16-17)

Après le décès de Jules II, son successeur, Léon X, confirma la bulle le 15 avril 1513. Pour des raisons diverses - administration papale, manque d'expérience du Conseil - les trois dignités et les 11 chanoines ne furent nommés ou confirmés qu'en

séance du conseil du 12 avril 1515. Le premier prévôt était Bernard Taverney.

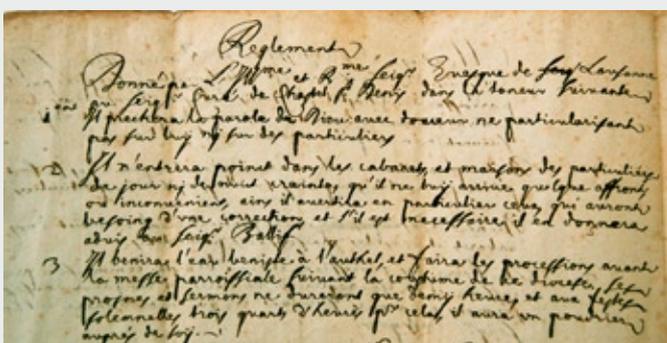
### «Gouverneurs des âmes» dans les paroisses

Pour base financière du Chapitre, comme prébende des chanoines, le pape annexa les églises d'Autigny, Château-d'Oex, Estavayer-le-Gibloux et Treyvaux. Par plusieurs vagues d'incorporations, de nombreuses paroisses s'y ajoutèrent jusqu'en 1602 (Villarvolard, Echarlens, Cormondes et Belfaux 1513, Orsonnens 1551, Châtel-St-Denis, St-Aubin et Vuisternens-devant-Romont 1580), plusieurs prieurés (Broc, Rougemont et Lutry 1513, Montbrelloz, Farvagny-le-Grand 1580/1602, Sévaz 1528/1602,

Sâles, Semsales et Avry-devant-Pont, St-Pierre à Fribourg 1602), une chapelle (St-Mur-sur-les-Places 1700) et une commanderie (St-Jean 1828). Ces incorporations étaient souvent controversées, surtout chez les anciens seigneurs qui détenaient le droit de patronage. Les prêtres dans ces paroisses s'occupaient en tant que vicaires ou «gouverneurs des âmes» de la pastorale, de l'administration des sacrements et devaient rendre compte de leurs revenus au Chapitre.

Le coût important de l'entretien du chœur de l'église et de la cure provoqua de nombreuses et longues querelles entre le Chapitre et les paroisses incorporées. Souvent, les bâtiments étaient en un état pitoyable: «... mon domestique craint tous les jours d'être écrasé sous ses ruines ...», se lamente le curé de Montbrelloz (29.11.1798; CSN IV Montbrelloz). Parce que la cure de Semsales n'était pas habitable, le prieur Daguet était «... obligé de chercher un asyle dans le village de Semsales ...» (CSN IV Semsales 1782-1836). Le curé d'Autigny, cependant, refusa en 1815 de «faire le fermier du Chapitre» (CSN IV Autigny 1.92).

En revanche, le Chapitre se plaignait souvent d'un revenu trop petit. Un chanoine, se comparant avec le curé d'Estavayer-le-Gibloux, constate que



Selon un règlement octroyé par l'évêque sur demande de la paroisse de Châtel-St-Denis, probablement pour des raisons pertinentes, le curé doit se tenir à l'écart des auberges (cabarets): «Il n'entrera point dans les cabarets et maisons des particuliers, de jour ni de nuit, crainte qu'il ne luy arrive quelque affront ou inconvenient, ainsi il avertira en particulier ceux, qui auront besoin d'une correction, et s'il est nécessaire, il en donnera advis au seigneur baillif» (02.11.1690).

AEF CSN IV Châtel 1.70



Portrait de Pierre Schneuwly, prévôt de 1578 à 1587, d'un peintre anonyme, daté 1580.

Musée d'art et d'histoire de Fribourg, n° d'inv. 4012

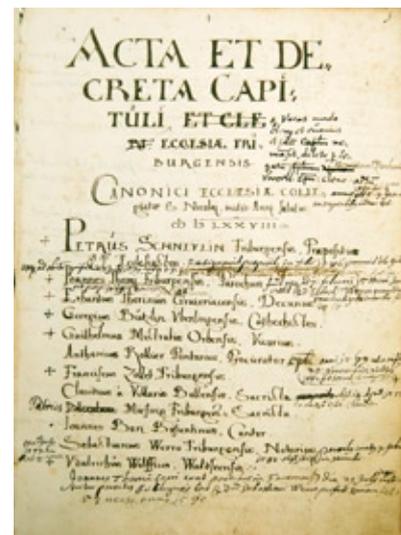
ce dernier gagne beaucoup plus que lui: «Es ist ouch U.[wer] G.[naden] wol bewüst, das wir sonst im Capitel gar ein schlechtes Inkommen haben. Und wir können leichtlich probieren und darthun, das unser vicarius zu Stäffis, vil ein bässers inkommen hat, als ein chorhern» (ca. 1670-1750; CSN IV Estavayer-le-Gibloux 1.18).

### L'affirmation du Chapitre lors de la réforme catholique

Après que l'évêque de Lausanne dut fuir lors de l'annexion de ses terres vaudoises par Berne et Fribourg en 1536, il se fit remplacer par un vicaire général dans le Chapitre. Celui-ci s'occupait des parties du diocèse restées catholiques (canton de

Fribourg, trois paroisses en Pays de Vaud et cinq dans le canton de Soleure). Le Chapitre n'avait alors pas, comme on pourrait l'imaginer, un esprit catholique-conservateur, mais caressait l'idée de la réformation. Le doyen Jean Hollard et le chantre Wannemacher (Vannius), un ami de Glaréan et Zwingli, furent chassés par le Petit Conseil du territoire fribourgeois.

L'essor réel, la véritable instauration du Chapitre comme institution eut lieu après le Concile de Trente (1545-1563), lors de la réforme catholique à la fin du XVIe siècle. Alors que les comptes du Chapitre remontent à 1556, les manaux - c'est-à-dire les protocoles des séances capitulaires - débutent en 1577, une source extrêmement riche. Jusqu'en 1580, le Chapitre et le clergé de St-Nicolas formaient deux corps distincts, dotés chacun d'une administration propre. Ils furent réunis par le nonce Bonhomini et, depuis lors, le curé de ville est membre du Chapitre. Il faut mentionner la présence, dans le clergé réformateur, du prévôt Pierre Schneuwly qui est l'artisan de la réédification de l'administration ecclésiastique et de la fondation d'une école élémentaire avec enseignement en grammaire, rhétorique et dialectique, intégrée en 1582 dans le collège des jésuites nouvellement fondé. Vers 1582-1589, il donna des statuts au chapitre collégial et plus tard un «Cerimoniale» qui décrit le déroulement de la liturgie collégiale (ill.). Pour l'administration des affaires temporelles (temporalia), le Petit Conseil nomma un «avocat» dans ses rangs qui représentait les intérêts du Chapitre devant le Conseil et qui défendait le Cha-



Premier manuel du Chapitre, 1578-1596.

Les procès-verbaux des séances capitulaires sont habituellement rédigés en latin jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle et donnent une bonne vision du quotidien du Chapitre. Il y avait environ 8 à 35 séances par année, le protocole était tenu par l'archiviste du Chapitre.

AEF CSN I.2.1, f. 1r



Deux armoiries parlantes de l'antiphonaire de St-Nicolas (détail de l'Assomption): évêque Peter Falck à gauche (faucon) et Ruprecht Fabri à droite (une scie, faber = forgeron).



La boîte en bois contenait autrefois les titres originaux du custode (responsable pour les paraments liturgiques) et de la fondation Kämmerling, XVIIIe siècle.

AEF CSN V.4.59.



Le «Cerimoniale», env. 1589-1600 et les constitutions du Chapitre, env. 1582-1589.

AEF CSN III.3.21 / CSN I.1.1

pitre dans les nombreux procès qui eurent lieu avec les paroisses incorporées, avec l'Etat ou l'évêque.

### Apogée et différends avec les évêques pendant l'Ancien Régime

L'Ancien Régime fut la période la plus riche dans l'histoire du Chapitre de St-Nicolas. Le chapitre collégial représente un type qui n'était répandu qu'en Suisse, à Lucerne, Soleure, Berne et Fribourg, et qui était sous forte influence des gouvernements des villes concernées (*Stadtstift*). La singularité de Fribourg réside dans l'existence d'un Chapitre auprès du siège d'un évêque, habitant depuis 1615 en ville, mais ne disposant pas d'une cathédrale ni d'un collège cathédral. Cette position ambivalente dans l'administration ecclésiastique est le noyau d'une polémique de trois siècles entre la juridiction ordinaire de l'évêque et un pouvoir quasi-épiscopal pratiqué par le Chapitre. A plusieurs reprises, le Chapitre essaya d'élargir son exemption du pouvoir épiscopal, notamment dans les paroisses incorporées, et imposa une véritable juridiction sur les vicaires (par exemple la citation du curé de Tavel dans une affaire civile en 1667). En 1731, dans un conflit avec l'évêque Claude-Antoine Duding, après l'intervention du pape, le Chapitre fut contraint de reconnaître la suprématie spirituelle de l'évêque sur les paroisses incorporées.



Portrait de Charles-Aloyse Fontaine, chanoine en 1780, grand-chantre en 1783, peint par Gottfried Locher, 1791. Propriété de Laurent de Weck, Neuchâtel.

#### Administration des sacrements en temps de peste

(ordonnance du 25.09.1634; CSN V.10.4.5)

Dans un litige entre le curé de ville, le chanoine Guey, le provincial des Augustins et Jean Gobet de la commanderie de St-Jean concernant la prise en charge des paroissiens en temps de peste, le comité arbitral (*Schiedskomitee*) décida que c'était le devoir des deux chapelains de la fondation Kämmerling de visiter les malades et leurs familles dans les quatre quartiers de la ville. La fondation avait été créée auparavant par Jacques Kämmerling, prévôt de 1614 à 1634, pour soigner les malades de la peste. Si l'un des deux chapelains mourait, le curé de ville et les coadjuteurs se chargeraient de cette tâche.



Le Prosarium lausannense, env. 1500-1520, contient fol. 99r-101r le texte allemand du célèbre jeu des Trois Rois fribourgeois. Il est caractérisé par un mélange d'éléments ecclésiastiques et militaires et fut représenté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les tentatives de le réformer entre 1580 et 1594, surtout de bannir les éléments séculiers, ne furent pas fructueuses. Le texte des «Spruch der heiligen dry Königen» daté d'env. 1594 a été écrit par le doyen Sébastien Werro (1555-1614).

AEF CSN III.3.16

## Administration des biens du Chapitre contrôlée par l'Etat

Le rayonnement du Chapitre décline après la période révolutionnaire et la réorganisation du pouvoir cantonal dans lesquelles la ville perd son statut privilégié. Cette mutation coïncide avec l'affirmation du pouvoir épiscopal et avec les retombées du retour des jésuites en 1818. Une figure importante dans cette période de transformation est le chanoine Charles-Aloyse Fontaine. Au début du XIXe siècle, ce dernier, influencé par les idées du siècle des Lumières, et le franciscain Grégoire Girard donnèrent de nouvelles impulsions pédagogiques et scientifiques au système scolaire fribourgeois. Après la guerre perdue du Sonderbund, le gouvernement radical plaça l'administration des biens restants du Chapitre sous le contrôle de l'Etat pour les rétrocéder au Chapitre en 1858. L'obligation d'entretenir les bâtiments des paroisses incorporées étaient une telle charge pour le Chapitre que celui-ci essaya de s'en débarrasser, ce qui fut chose faite pour la plupart des paroisses en 1924/25. En 1868, la carte paroissiale urbaine fut redessinée avec l'institution d'une paroisse comportant trois rectorats (St-Jean, St-Maurice et St-Pierre) dont les titulaires étaient

des chanoines. L'influence du Chapitre connaît un certain regain sous la République chrétienne de Georges Python, notamment dans le contrôle du système scolaire.

## Erection de la cathédrale St-Nicolas et du Chapitre cathédral en 1924/1925

Dans les documents du XVIe siècle, en 1557 déjà, l'église St-Nicolas est plusieurs fois citée en tant qu'église cathédrale (CSN IV Orsonnens 1.64), probablement à cause de la ressemblance des privilèges du prévôt avec ceux de l'évêque (le port de la mitre et de la crosse, le trône du prévôt). En 1924, la dixième tentative depuis 1587 de transformer l'église collégiale en une cathédrale réussit. Le 1er février 1925, l'évêque Marius Besson prend possession de la cathédrale. Les privilèges du Chapitre sont maintenus, c'est-à-dire que prévôt et chanoines continuent à être nommés par le pouvoir civil. La bulle «Sollicitudo omnium ecclesiarum» prévoit 20 chanoines cathédraux: 10 résidents et 10 non-résidents. Toutefois, les chanoines ne sont pas habilités à élire leur évêque.



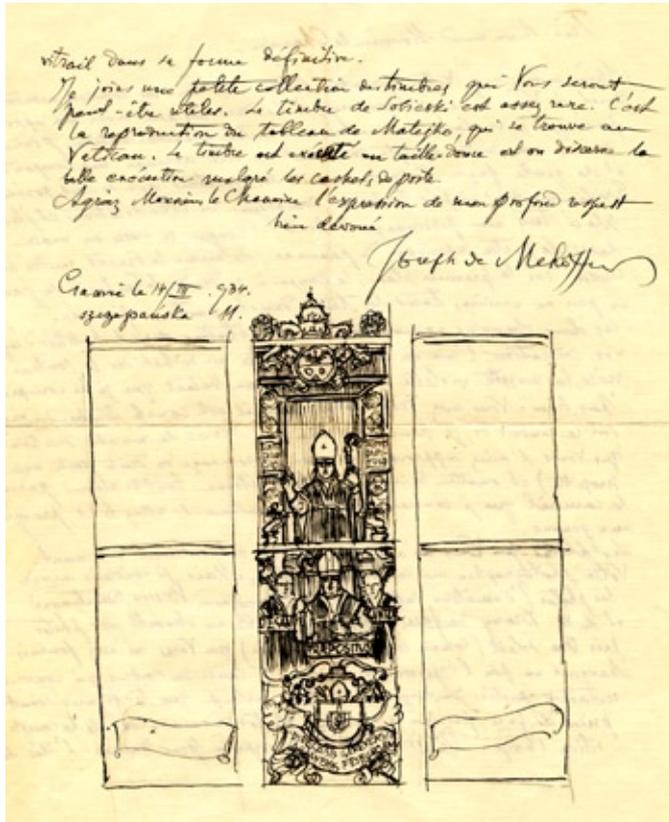
Les chanoines vêtus de leurs aumusses lors de la consécration d'André Bovet, le 13.02.1912.

StAF CSN V.1.4.2

### Le prévôt comme «président» du Chapitre

Le Chapitre connut d'illustres prévôts, entre autres Pierre Schneuwly (1578-1587), Sébastien Werro (1596-1601), Jacques König (1656-1679), Pierre de Montenach (1679-1707), Antoine d'Alt (1707-1736), Tobie-Nicolas de Fivaz (1822-1857), Auguste Favre (1882-1897) ou Léon Esseiva (1902-1925). Cependant, la dignité de prévôt - celui-ci avait, depuis la bulle de 1512, le droit de porter comme un évêque la mitre et la crosse - perdit de son éclat tout au long du XIXe siècle. Dans les documents,

le chef du Chapitre n'est souvent plus cité que comme «président» (08.04.1880; CSN V.3.2.26.6). Pendant la vacance du poste de prévôt qui dura 13 ans de 1868 à 1881, on alla jusqu'à remettre en question cette fonction et le gouvernement alla jusqu'à adresser une demande d'abolition au pape (CSN V.7 Actes du gouvernement 17/24.03.1876 et 08.06.1898).



La lettre de l'artiste polonais Joseph Mehoffer, daté du 14 mars 1934, est adressée à un chanoine et comporte une esquisse pour un vitrail avec les dignités du diocèse de Fribourg, Lausanne et Genève: en haut debout l'évêque Marius Besson avec la crosse et la mitre, en bas le prévôt du Chapitre, Jean Quartenoud, à sa gauche le doyen Gustave Brasey et à droite le chantre Louis Waeber.

AEF CSN V.12.3.27

### Le Chapitre à l'âge de 498 ans

Aujourd'hui, les anciens privilèges, comme le port de la mitre et de la crosse, sont abandonnés. Les charges du Chapitre consistent en la prière quotidienne, l'office, les messes capitulaires, la liturgie somptueuse, la responsabilité dans l'administration du diocèse à travers la présence du prévôt dans le conseil presbytéral et, à la demande du curé de ville, en la collaboration dans la pastorale. Ainsi, le Chapitre poursuit son activité intermédiaire entre la pastorale et l'évêque et demeure à la disposition du diocèse, de la ville et du canton.

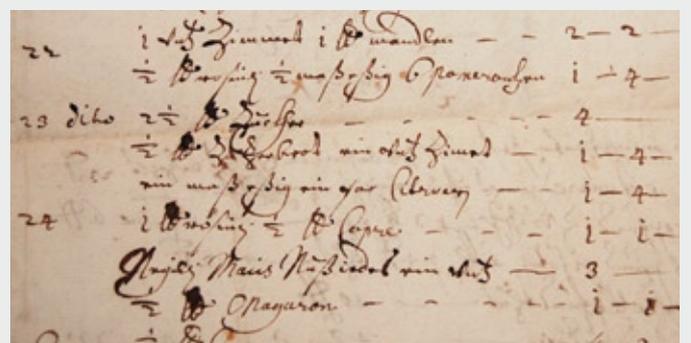
En 2009 le Chapitre compte neuf chanoines résidants et quatre non-résidants. Ils se rencontrent chaque matin dans la cathédrale pour les laudes et le soir pour la célébration des vêpres et de l'eucharistie.



Dépenses en aliments de luxe faites par le prévôt Jacques König pour le nonce en 1676: cannelle, amandes, raisinets, vinaigre, oranges, sucre, pain de sucre et citrons.

AEF CSN I.4.80

22 1 Untz Zimmet i lb. Mandeln  
 1/2 lb. Rosinen, 1/2 Mass Essig, 6 Pomeranzen  
 23 21/2 lb. Zuckher  
 1/2 lb. Zuckerbrot, ein Untz Zimet  
 ein Mass Essig, ein Par Citronen





## Chanterie

Déjà avant l'érection du Chapitre, la chanterie jouait un rôle important au sein du clergé de St-Nicolas. Qui ne connaît pas l'abbé Joseph Bovet, qui était dès 1923 maître de chapelle à l'église Saint-Nicolas et chanoine dès 1930 ? Une ordonnance du Conseil communal de 1804 cite les charges du sous-chantre qui devait s'occuper de six enfants de chœur. Mis à part l'éducation musicale (enseignement du plain-chant) et du rôle de chef d'orchestre, il était responsable de l'éducation morale et religieuse des garçons. En plus, il devait veiller au bien-être physique des enfants qui ne pouvaient rentrer qu'une fois par semaine dans leurs familles pour la lessive. «Le chantre aura soin que les enfans soient propres, il leur fera tous les jours laver les mains et le visage et peigner à fond par sa domestique. Il exigera des parents que leurs habillemens soient décens et leurs linges blanchis convenablement. Chaque enfant de chœur doit être fourni par ses parens d'un lit complet, du nécessaire en linge et de tout l'habillement, dont il a besoin. Les parens sont de plus chargés de racommodages.» Une nourriture saine était importante (soupe pour le déjeuner, soupe, légumes et lard pour le dîner, soupe et légumes/fruits pour le souper, rôti du dimanche) ainsi que l'entraînement physique (promenades accompagnées du sous-chantre).



Le processionnaire du XVIIIe siècle contient des chants pour environ 40 processions. Il est conservé en neuf exemplaires dans le fonds du Chapitre et présente sur les feuilles de garde les armes de la République et de la ville de Fribourg, ici celles de la collégiale de St-Nicolas.

AEF CSN III.3.78

## Glossaire:

**Aumusse:** vêtement couvrant la tête et les épaules, porté par les chanoines pendant l'office au chœur en hiver. A la fin du Moyen Age, manteau d'épaule en fourrure allant jusqu'aux coudes, porté uniquement sur le bras gauche au XVIe s.

**Droit de patronat (patronage):** droit d'occuper un poste ecclésiastique par un fondateur ou possesseur de l'église (patron, collateur), plus spécifiquement le droit de présentation lors d'une vacance de poste. Le patron avait entre autres l'obligation d'entretien de l'édifice.

**Incorporation:** intégration d'une prébende (bénéfice), spécialement d'une paroisse, dans un couvent, chapitre ou une autre institution ecclésiastique.

**Prébende:** bénéfice attaché à un canonicat, à une charge ecclésiastique.

**Du 3 au 5 février 2010 se tient le colloque «Le Chapitre St-Nicolas à Fribourg: foyer religieux et culturel ainsi que lieu de pouvoir», salle Rossier, Hôpital des Bourgeois Fribourg. Plus d'informations sous: [www.fr.ch/aef](http://www.fr.ch/aef)**

Auteur: Silvia Zehnder-Jörg  
 Rédaction: David Blanck  
 Photos: D. Blanck; J.-Fr. Zehnder; Photo Germond, Neuchâtel; Primula Bosshard (Musée d'art et d'histoire, Fribourg)

### Littérature:

- Hugo Vonlanthen et Hubert Foerster, St. Niklaus (St-Nicolas) in Freiburg, dans: Helvetia Sacra II/2, Berne 1977, p. 275-293 (bibliographie, p. 280-281)
- Patrick Braun, Le Chapitre cathédral (depuis 1924/1925), dans: Helvetia Sacra, I/4, p. 395-404
- Gustave Brasey, Le Chapitre de l'insigne et exempt Collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg-Suisse, 1512-1912, Fribourg 1912
- La cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg : miroir du gothique européen, sous la dir. de Peter Kurmann, Fribourg/Lausanne 2007.

### Sources:

- CH AEF CSN Fonds du Chapitre de St-Nicolas

© Archives de l'Etat de Fribourg, octobre 2009  
 Maquette: J.-Fr. Zehnder, Fribourg